ETABLISSEMENT : Lycée des Métiers MARIE CURIE
DATE du CA : Jeudi 2 décembre 2021
RNE : 0630023H

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance n° 2 en date du Jeudi 2 décembre 2021 à 16 h 00

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 18

Quorum : 26 titulaires donc le quorum sera de 14

Nom et prénom du président de séance : ZIMNIAK Didier

Nom, prénom et qualité du secrétaire de séance : GATELET Nathalie

- M. ZIMNIAK Didier - Proviseur - Mme GATELET Nathalie - Proviseur Adjoint - Mme DELFOUR Sophie - Gestionnaire - Mme KREMER Corinne - DDF - Mme CORRE Sophie - CPE (titre consultatif) - M. MELIX Stéphane - Personnalité Qualifiée - Mme DOS SANTOS Cécile Personnalité Qualifiée - M. LACOURBAS Frédéric - Enseignant - Mme METZ Nathalie - Enseignante - M.CHARVILLAT jacques - Enseignant	- Mme CARLET Claire - Enseignante - M. ROUSSEAU Sébastien - Enseignant - Mme SABY Valérie - Enseignante - M. GALLITRE Jean-Claude - ATOS - Mme BERIOUX GARRIGUET Valérie - ATOS - Mme ROUX Delphine - ATOS - M. LEFEUVRE David - Parent élève - Marcel KALLA élève de 2 CAPH - Evlin RAOUX élève de 1S

A l'ouverture de la séance :

Membres excusés : Mme DABERT Marie-France - Conseil Régional, M. GISCARD D'ESTAING Louis - Conseil Régional suppléant ; Mme VAURY-LECOMTE Sonia - Parent, Mme MOUTARDE Patricia - Enseignante ; Mme DARSES Emilie - Enseignante suppléante ; Maëlys REY, élèves de 1CM et Noémy CHEVALLIER, élèves, 1ECP.

Membres absents : M. FANGET Michel Conseil Régional ; Mme PINET-TALLON Catherine de Clermont Communauté ; Mme STANILAS Anne-Laure, Ville de Clermont.

Ordre du jour :

1. Conseil d'Administration

- 1.1 Modalités de versement bourse ERASMUS BTS.
- 1.2 Remises d'ordre.
- 1.3 Budget 2022.

Le Secrétaire de séance : Le Président de séance :

Nathalie GATELET
Proviseur adjoint

ETABLISSEMENT : Lycée des Métiers MARIE CURIE
DATE du CA : Jeudi 2 décembre 2021
RNE : 0630023H

Conseil d'Administration
A l'ouverture de la séance, **18** membres sont présents sur les 30 composants le conseil d'administration. Le quorum de 16 était donc atteint.
M. le Proviseur ouvre la séance à **16 h 15**. Il présente les excuses de certains membres, d'autres sont absents.

M. LACOURBAS, enseignant fait lecture d'une motion à joindre au PV au nom des enseignants (en pièce jointe).

M. le Proviseur propose la candidature de Mme Nathalie GATELET, proviseur adjointe, pour la rédaction du compte rendu, l'ensemble des membres accepte à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2021 :

Le procès-verbal de la séance n°1 du Conseil d'administration du jeudi 18 novembre 2021 ne fait l'objet d'aucune remarque.
Il est ensuite adopté à l'unanimité.

Votants : 18 **Pour : 18** Contre : 0 Abstentions : 0
AVIS FAVORABLE

Résultat du vote
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0
Acte n° -

1. **Modalités de versement bourse ERASMUS BTS :**

Montant de la bourse allouée par ERASMUS est versée intégralement et directement aux étudiantes et aux enseignants bénéficiaires du programme. Le montant de la bourse est calculé par Mobility tool+, outil dont l'utilisation est obligatoire pour renseigner les mobilités.

Votants : 18 Pour : **18** Contre : 0 Abstentions : 0
ACTE 10 - 2021 / 2022 - CA

Résultat du vote
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0
Acte n° 10

2. **Remises d'ordre :**

Des remises d'ordre sont accordées lors d'absence pour les motifs suivants :
- Voyages et sorties.
- Maladie à partir de 8 jours consécutifs sur justificatif médical.
- Fermeture de l'établissement.
- Exclusion de l'élève.

Les remises d'ordre sont calculées selon le prix de journée appliqué au nombre de jours ouvrés d'absence.

Votants : 18 Pour : **18** Contre : 0 Abstentions : 0
AVIS FAVORABLE

Résultat du vote
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0
Acte n° -

3. Budget 2022 :

Mme DELFOUR Sophie présente le projet de budget 2022 à partir des documents envoyés aux membres du CA et au PowerPoint projeté.

Rappel des tarifs de restauration.

Répartition des trimestres de restauration.

Rappel des remises d'ordre.

Répartition des charges du SRH.

Principes du droit budgétaire.

Montant de dotation globale de fonctionnement 121 553 €, calculée sur 8 mois du 01 janvier 2022 au 31/08/2022, date de fermeture définitive du lycée.

Montant du FRI : 13 200 € Les reliquats seront utilisés au nouveau lycée.

Présentation par services budgétaires des ouvertures de crédits et prévisions de recettes.

Présentation du résultat prévisionnel : 23 934 € du montant des amortissements 5 000 € et de l'insuffisance d'autofinancement : 18 934 €.

Explication du montant de prélèvement sur fonds de roulement :

Montant du fonds de roulement au dernier compte financier : 177 480,95 €
Prélèvement déjà autorisé 15 000 € et du prélèvement proposé : 18 934 €.
Fonds de roulement estimé : 143 546,95 €.
Nombre de jours de fonds de roulement au dernier compte financier : 88 jours.

Présentation des ouvertures de crédits par service et par domaine :

- Activités pédagogiques : 177 864,65
- Vie de l'élève : 6 784,79
- Administration et logistique : 157 572,00
- Bourses : 135 000,00
- Opérations en capital : 113 636,75
- SRH : 219 571,30

Présentation des montants des subventions et ressources propres et de leur répartition entre services et par domaine :

- Activités pédagogiques : 163 249,65
- Vie de l'élève : 6 784,79
- Administration et logistique : 148 253,00
- Bourses : 135 000,00
- Opérations en capital : 113 636,75
- SRH : 219 571,30

Votants : 18 Pour : **18** Contre : 0 Abstentions : **0**

M. LACORBAS, enseignant, remercie Mme DELFOUR, Gestionnaire pour cette présentation synthétique précise et claire.

ACTE 11 - 2021 / 2022 - CA

Résultat du vote
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0
Acte n° 11

4 Point sur le nouveau lycée : M. le proviseur détaille les travaux en cours :

- Les conseils d'enseignement se déroulent comme prévu. L'objectif est de présenter une proposition d'utilisation de la DGH le **13 janvier 2022** aux membres élus des 2 CA en fonction de la structure arrêtée par le rectorat pour la rentrée 2021-2022. Après validation en CA, nous réaliserons les EDT pour une distribution en avril si possible.

- Mme DUMON Documentaliste de Marie CURIE et M. LE PINGLAU enseignant de Camille CLAUDEL ont accepté de co-construire notre futur ENT NLAC en vue de communiquer sur nos portes ouvertes (29 janvier), les formations proposées…

- Il s'est tenu la réunion sur le mobilier administratif, travail toujours en cours.

- Un travail en collaboration avec les DDF, les responsables informatiques, se poursuit avec le service informatique de la région pour estimer les besoins en nombre et la répartition des ordinateurs par salles.

- Un courrier reprenant toute nos interrogations sur le NLAC a été adressé à la région sous couvert de M. le Recteur. M. MORAND m'en a accusé réception et nous attendons les réponses en retour.

- Une réunion s'est déroulée à la région en présence du rectorat et des proviseurs pour anticiper l'hébergement de nos 230 internes l'an prochain. Vraisemblablement ils seront logés sur 2 sites : à A. BRUGIERE et Roger CLAUSTRES. Le travail se poursuit avec les CPE pour une évaluation des besoins en AED en fonction du nombre de chambres et de leur situation géographique et de leur répartition par étages.

- Il est utile de vous préciser que nous répondons également à vos sollicitations mais qu'il ne nous est pas possible d'anticiper toutes vos demandes. N'hésitez pas à nous faire part directement de vos demandes afin que nous puissions y répondre au mieux. Un collègue nous a demandé les effectifs prévisionnels, vous serez donc tous destinataire de la structure et des effectifs prévus pour l'an prochain.

- Le proviseur précise, une fois de plus, qu'il tient à votre disposition les plans des salles et leur affectation par disciplines ou par filières. Les services de la région sont en permanence à notre écoute pour répondre à vos questions auquel le lycée ne peut apporter d'éléments précis si nécessaire.

17h41 Départ de Mme CARLET, enseignante et de Marcel KALLA élève.

5 Questions diverses

Question 1. A destination de la région AURA. Les représentants de la région, ont-ils l'intention de venir rencontrer les personnels en assemblée générale afin de répondre à leurs questions ?

Question 2. A destination de la région AURA ; Qu'en est-il de la carte des formations pour le nouveau lycée ? Les instances régionales peuvent-elles nous confirmer officiellement les sections et effectifs des classes dans le nouveau lycée ?

Question 3. A destination de la région AURA. Initialement prévue en décembre 2021, puis en février 2022, puis en avril 2022, puis en mai 2022, puis dernièrement en juin 2022. La livraison du nouveau lycée ne cesse d'être décalée…Où en est la construction du nouveau lycée ? Quels seront les conditions du déménagement ?

Question 4. A destination de la région AURA. Quelles nouvelles de l'internat pour ce lycée ?

Question 5. A destination de la région AURA. Quelles conditions pour les enseignements de l'EPS l'année prochaine ?
Le Proviseur ajoute : Je vous renvoie au compte rendu précédent et à ma réponse à cette question : « Concernant les installations d'EPS, la région étudie, à notre demande, la question du système incendie et alarme de notre gymnase afin de continuer à l'utiliser le temps de la construction du nouveau. La question de l'accès à ces installations et l'utilisation des préfabriqués disponibles en vestiaires ou en salle de repli (musculation, tennis de table…) a été également posée. »

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de question diverse, M. Le Proviseur remercie les membres du CA et lève la séance à 17h55.

Déclaration au nom des enseignants CA du 2 décembre 2021

Ce début d'année 2021- 2022 s'avère encore compliqué : les transformations de la voie professionnelle se poursuivent et non sans mal, les conditions sanitaires continuent à se rajouter au quotidien… Le nouveau lycée est source d'inquiétudes et de craintes.

Prévue initialement pour le mois de décembre 2021 puis dernièrement en juin 2022 en pleine période d'examens (les deux lycées étant centres d'examens), la livraison du nouveau lycée ne cesse d'être décalée…

Les risques d'un déménagement chaotique et précipité se multiplient avec des conséquences humaines et matérielles.

Dans ces conditions, la prochaine rentrée se fera-t-elle au milieu des cartons ? Que va-t-il se passer si le retard devient trop conséquent ? La rentrée dans le NLAC sera-t-elle décalée ?

La région AURA communique avec des informations partielles et leurs représentant(e)s brillent par leurs absences aux conseils d'administration. Ils refusent de rencontrer les personnels en assemblée générale malgré des demandes répétées. N'ont-ils pas envie de devoir assumer un projet mal calibré en termes d'effectifs, mais aussi en termes d'infrastructures par intérêt financier ?

Le quotidien dans cet établissement nous préoccupe.

Certes, le bâtiment sera neuf et les salles offriront un meilleur confort. Cependant, certains "équipements de salles et d'ateliers" restent flous.

Les solutions pour l'internat sont toujours en réflexion (où seront logé(e)s nos élèves internes à la rentrée 2022 ? et après ?) et l'organisation des enseignements d'EPS pose toujours problème (problème de temps de déplacement, de sécurité…).

Dans le domaine du "numérique", on nous annonce des branchements WIFI pour pallier au manque de prises réseau non prévues : est-ce que ces dispositifs seront fonctionnels et fiables ?

Le nombre d'ordinateurs sera-t-il suffisant pour répondre aux exigences pédagogiques des programmes des différentes matières ? Nous demandons à minima qu'il soit au moins équivalent au parc actuel des deux lycées réunis. Pour rappel, l'objectif initial est un lycée référence pour le "numérique"…

Avec un taux d'occupation des salles voisin de 85%, les emplois du temps seront certainement compliqués, surtout pour les enseignements

généraux et des cours auront lieu les soirs jusqu'à 18h. Heureusement, on nous a annoncé que le lycée sera fermé les samedis matins !

L'accessibilité du lycée interroge : lignes de bus encore mal déterminées ou provisoires, connectées de manière indirecte à la gare, un parking de 60 places pour plus de 200 personnels, les pistes cyclables...

Avec les premiers conseils d'enseignement, nous découvrons les lignes de la futur DHG. Ces conseils d'enseignement organisés sans documents d'étude préalable, semblent être des temps d'échange et de concertation très compliqués : une heure ou une heure trente ne permet pas d'étudier les scénarii proposés, de les comprendre et d'avoir les réflexions appropriées pour les modifier. Beaucoup d'enseignant(e)s ont l'impression qu'on leur impose les choses !

Cette DHG est le résultat d'une carte des formations qui a été plus imposée que concertée :

- Suite à la baisse des effectifs de 30 à 24, la dotation horaire des BTS esthétique doit être maintenue à l'identique, le seuil de dédoublement étant à 24 élèves.
- La création des BTS MSE et MOS est certainement un élément de motivation pour les élèves des filières de l'hygiène, propreté, stérilisation et des métiers de la sécurité. Il est indispensable que pour ces classes les enseignements soient réalisés par des professeurs PLP. Les enseignants concernés devront être formés en conséquence.
- Le regroupement des CAP Coiffure et esthétique à 24 élèves pose toujours problème. Il serait plus judicieux de les séparer en 2 classes de 12 élèves étant donné le profil SEGPA des CAP.
- Les classes de bac pro HPS vont subir une diminution d'effectifs, de 24 à 15 élèves malgré un fort taux d'insertion professionnelle. L'administration, en totale opposition avec les annonces passées, a décidé de les regrouper, en classe de seconde, avec 15 élèves de la section sécurité pour en faire une classe à 30 élèves. Cette décision n'a aucune cohérence pédagogique et ne tient pas compte du profil souvent fragile des élèves. L'objectif ici est clairement de grapiller quelques heures, tout en oubliant l'intérêt des élèves et des apprentissages. Cette baisse de capacité d'accueil risque d'être un problème pour certains élèves sans solution d'orientation.
- Les lycées Marie Curie et Camille Claudel possèdent tous les deux une classe de 3ème Prépa Métier. Dans le nouveau lycée seule une

classe de 3ème Prépa Métier est prévue : 24 élèves en difficultés et souvent "fragiles" en classe de 4ème n'auront plus la possibilité de s'orienter vers un parcours de découverte professionnelle.

- Le CAP Agent de sécurité au lycée Camille Claudel voit ses effectifs réduits de 24 à 15 élèves malgré un taux de pression important (1 demande vœux 1 sur 3 est satisfaite), un excellent taux de réussite, une bonne insertion professionnelle et des poursuites d'étude (en Bac Pro ou en BP).

Après les baisses et les modifications d'effectifs et de sections, va-t-on vers de nouvelles déconvenues ?

Des élèves, parfois en grandes difficultés, ne pourront plus être accueillis dans le nouveau lycée à cause de ces baisses d'effectifs.

L'enseignement privé saura en tirer parti !

Certains postes de professeurs seront ou risquent d'être supprimés dans les années à venir. Par exemple un poste de professeur(e) documentaliste sur les deux : peut-on imaginer le CDI fonctionner ainsi ?

Tous les départs à la retraite seront-ils renouvelés ?

Certains enseignant(e)s s'inquiètent de ces évolutions comme les arts appliqués et la biotechnologie.

Ce nouvel établissement, le plus grand lycée professionnel de l'académie, avec un effectif important (1 000 élèves environ) nous interpelle surtout pour le suivi des élèves et les relations internes. La perte d'un poste de CPE et une dotation en AED incertaine ne nous rassurent pas.

Les dotations en secrétaire de direction, en secrétaire d'intendance, en agent de laboratoire, en assistant(e) sociale (fort public boursier avec des problématiques sociales), en personnels territoriaux… nous font nous interroger. Ces personnels sont indispensables au bon fonctionnement d'un établissement scolaire.

Cette fusion fait abstraction des notions de "culture d'établissement" : on mélange tout le monde et ça fonctionnera ?

Depuis 2016 (date du dernier séminaire entre les deux lycées), les personnels des deux établissements n'ont plus été réunis. Les équipes pédagogiques et les personnels ne se connaissent pas.

Cela constitue un obstacle de taille au bon démarrage de la rentrée prochaine. Ce manque d'anticipation sera préjudiciable à nos enseignements donc à nos élèves. La prérentrée devrait être augmentée

de deux jours à la demande de M. Le préfigurateur, cela paraît nettement insuffisant, surtout avec un déménagement en cours.

Il est nécessaire que des journées soient banalisées **sur le temps de travail**, dans les meilleurs délais, pour que l'ensemble des personnels se rencontre, travaille ensemble… et soit force de propositions afin de se projeter et d'anticiper l'année prochaine dans le nouvel établissement. En particulier sur des thématiques importantes telles que la co-intervention, le chef-d'œuvre, le règlement intérieur, les PFMP, la vie lycéenne, le déménagement et l'emménagement…

Les élu(e)s enseignant(e)s au conseil d'administration interpellent l'ensemble des membres du Conseil d'Administration sur ces problèmes et souhaitent des évolutions positives dans ces domaines. Ils demandent que cette déclaration figure au procès-verbal du conseil d'administration et qu'elle soit transmise au Rectorat et à la Région.